



SEANCE DU 16 MARS 2023

DELIBERATION N° 10

L'an deux mille-vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J. DARRIGADE - C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ
B.GERY donne pouvoir à M. EVENE
S.DARRIGUES donne pouvoir à C.DUFOUR
M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Secrétaire de séance : C.DOS SANTOS

Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, Adjoint au Maire, indique à l'assemblée que le Service National Universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles volontaires entre 15 et 17 ans.

Le Service National Universel (SNU) a pour finalités de :

- Faire vivre les valeurs et principes républicains
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

Ce Service National Universel est un dispositif qui vise à faire découvrir aux jeunes de nouveaux horizons, que ce soit en termes de territoires, de personnes, d'activités ou d'engagement.

Ce dispositif se décline en 3 phases dont 2 obligatoires :

– Le séjour de cohésion : des jeunes âgés de 15 à 16 ans participent pendant deux semaines à un moment de vie collective en dehors de leur Département d'origine,

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29

Pour : 22
Contre : 7
(minorité)
Abstentions : /

**Objet : Adhésion
au dispositif du
Service National
Universel (SNU)**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

- La mission d'intérêt général : une association, un corps en uniforme accueille les jeunes pour une (hors temps scolaire) répartie au cours de l'année scolaire. La mission doit s'inscrire dans des thématiques telles que la défense et mémoire, la sécurité, la solidarité, l'éducation, la culture, le sport, l'environnement et développement durable, la citoyenneté.
- L'engagement volontaire (période facultative). Chaque jeune de 16 ans à 25 ans peut ensuite poursuivre son engagement volontaire pour une durée de 3 mois à 1 an selon les mêmes modalités que la mission d'intérêt général. Cet engagement peut prendre par exemple la forme d'un service civique.

Il est proposé que la Commune de BOUCAU s'inscrive dans ce dispositif afin d'accueillir des jeunes qui souhaitent réaliser une mission d'intérêt général.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide de l'adhésion de la Commune au dispositif du Service National Universel et d'accueillir au sein de ses services des jeunes volontaires pour des missions d'intérêt général ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'engagement et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 17 mars 2023
Le Maire,

